

du 26 Avril 1971.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU la Loi 65-20 du 23 Juin 1965 fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 - VU la Loi Organique N° 64-34 du 12 Décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
 - VU l'Ordonnance N° 71-2/CP/MSPAS/ du 1er Février 1971 portant reorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
 - VU le Decret N° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Decret N° 287/PR/MFPT du 16 Juillet 1966 portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique ;
 - VU le Decret N° 62/PR/MSPAS/DS/Pel alinéa 2, du 14 Février 1963 portant nomination de M. Gustave FERRIN en qualité de Directeur des Affaires Sociales SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE PREMIER.— Le Decret N° 62/PR/MSPAS/DS/Pel du 14 Février 1963 est et demeure rapporté.

ARTICLE 2.— M. Gustave FERRIN, Médecin Principal de Classe Exceptionnelle, est nommé DIRECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES à COTONOU

ARTICLE 3.— Le présent Decret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

Par le Conseil Présidentiel



Justin AHOMADEGEE-TOMETIN



Hubert M A G A

LE MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE
et DES AFFAIRES SOCIALES

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 -
CS 6 - MSPAS et Sces 10 - SGG 4 -
Ministères 10 - HC 3 - IAA-DCCT 2 -
DN-IGF-JORD-Gde.Chanc-DB-DC-CF 7 -
Solde 1 - DI 8 - DEP-Dtion Stat. 4 -
DGAJL 2 - DFP + s/Dtions 6 -
Intéressé 1.-



Albert OUASSA